

## Etape 2 : votre projet

Votre projet se déroule en 3 phases :

1ère phase : déplacements et relevés photographiques, topographiques, altimétriques du terrain.

2ème phase : définition de l'entrée, des zones de vie (terrasses, pergolas ...) , des circulations, des vis-à-vis, de la position éventuelle de la piscine, etc..., en suivant la trame fixée lors de notre première rencontre.

3ème phase : réalisation du projet définitif, remise de l'étude complète avec ordonnancement des phases de travaux.